



05.55.02.03.16
www.poucetravail.com

Edito

Que de nouveauté en 2024 !

La fin de l'année a été mouvementée à Pouce Travail : élection d'un nouveau bureau en septembre, élaboration des nouveaux contrats et le départ à la retraite de la Directrice. Laurence BEIGE restera une figure incontournable après 33 ans au sein de Pouce Travail. Le Conseil d'administration tient à la remercier pour tout le travail accompli, son investissement et sa bienveillance auprès des salariés. Elle passe la main à Christophe NOUHAUD...

Bonne lecture !



Nouveau Bureau

En septembre, un nouveau bureau a été élu, il se compose de Michel TRABAUD, président, Dorothée CHABAUDIE, vice-présidente, Cyrille KERVRAN, trésorier, Philippe GANDOIS, membre du bureau puis Bernard BEAUBREUIL et Jean CAPERAN, membres du Conseil d'Administration.



Photo prise par La Nouvelle Abeille



Contrats de mise à disposition 2024

Dans le cadre d'une simplification administrative et de la prise en compte de la Protection des données personnelles, nous avons élaborer avec l'aide d'une juriste, **un contrat annuel de mise à disposition**. Celui-ci reprend les mêmes conditions d'utilisation de nos services. A chaque demande un ordre de travail / relevé d'heures est toujours établi. Nous continuons à émettre une facture en fonction des heures réalisées.



Nouveau directeur

Christophe NOUHAUD, âgé de 50 ans et originaire de Limoges, est arrivé en octobre 2023 : « J'ai apprécié le tuilage de 3 mois avec Laurence BEIGE : cela m'a permis de m'approprier le fonctionnement quotidien, de comprendre l'histoire de l'association afin d'assurer une certaine continuité tout en offrant une nouvelle impulsion. »



A gauche : Michel Trabaud, Président et à droite : Christophe Nouhaud, Directeur.



En bref !

Avance Immédiate de crédit d'impôt :

pour ceux qui souhaitent bénéficier de ce service de l'URSSAF, **n'hésitez pas à nous contacter** : cela permet de ne payer que 50% de notre facture !

Agrément ESUS : l'association a obtenu le label « **Entreprise solidaire d'utilité sociale** » par la Drees (Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités).

